

VEHICULE (Remplir uniquement les rubriques figurant soit sur la carte grise soit sur le certificat de conformité soit sur le procès verbal de réception à titre isolé soit sur l'attestation d'identification à un type national ou communautaire)

Marque
 D.1

Type variante version
 D.2

Dénomination commerciale (*)
 D.3

CNIT (code national d'identification du type)
 2.1

Numéro d'identification
 E

Masse en charge maximale techniquement admissible
 F.1 ,

Masse en charge maximale admissible
 F.2 ,

Masse en charge maximale de l'ensemble
 F.3 ,

Masse en service
 G ,

Poids à vide national
 G.1 ,

Catégorie CE
 J

Genre national
 J.1

Carrosserie CE
 J.2

Carrosserie nationale
 J.3

N° de réception par type
 K

Cylindrée
 P.1

Puissance nette maximale (en kW)
 P.2

Carburant - source d'énergie
 P.3

Puissance administrative nationale
 P.6

Rapport puissance/masse (en kW/kg)
 Q

Nombre de places assises
 S.1

Nombre de places debout
 S.2

Niveau sonore à l'arrêt [en dB(A)]
 U.1

Vitesse du moteur (en min⁻¹)
 U.2

CO2 (en g/km)
 V.7

Classe environnementale de réception CE
 V.9

Mentions spécifiques
 Z

COULEUR DOMINANTE (*)

COULEUR DOMINANTE (cochez les cases correspondantes)

0 <input type="checkbox"/> Clair	1 <input type="checkbox"/> Foncé	2 <input type="checkbox"/> Rouge	3 <input type="checkbox"/> Orange	4 <input type="checkbox"/> Jaune	5 <input type="checkbox"/> Noir	6 <input type="checkbox"/> Vert	7 <input type="checkbox"/> Bleu	8 <input type="checkbox"/> Beige	9 <input type="checkbox"/> Gris	10 <input type="checkbox"/> Blanc
----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	----------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------

CADRE RÉSERVÉ A L'ADMINISTRATION PIÈCES JUSTIFICATIVES PRÉSENTÉES

IDENTITÉ (*) :

N° : DATE :

LIEU DE DÉLIVRANCE :

Les informations (sauf celles précédées de *) sont communiquées aux constructeurs et importateurs agréés par le Ministre chargé de l'Industrie et aux services de police et de gendarmerie. Le droit d'accès et de rectification (loi du 08.01.1978 relative à l'informatique aux fichiers et aux libertés) s'exerce soit auprès du service compétent du Ministre de l'Intérieur concernant les cyclomoteurs, soit auprès du Prêtre du département concernant tout autre véhicule, soit auprès du Ministre chargé des Transports.

Fait à : le :

SIGNATURE DU OU DES DEMANDEURS
(Pour les sociétés, nom, qualité du signataire et cachet)

MOTIF DU REJET DE LA DEMANDE (*) :

